

Avis sur le projet de Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral

Travail sur le texte version du 25 juillet 2016

Avis du CIBPL, représentation régionale de la FFESSM par Laurent Dubost, membre du Comité  
Directeur du CIBPL, membre de la CP et du CMF Namor

### **Sur la forme :**

Le document dans son ensemble est intéressant, agréable à lire ( sauf certaines cartes et histogrammes trop réduits) et fournit beaucoup d'informations utiles. Il nécessite un temps de lecture important et de se fondre dans l'organisation « intellectuelle » du document qui passe en revue successivement l'état des lieux, les objectifs et les axes stratégiques.

Certaines informations que l'on aurait attendues dans l'état des lieux, peuvent apparaître parfois dans les objectifs et les axes stratégiques, l'évaluation de ce document demande donc un effort important de synthèse et nous vous prions de bien vouloir excuser des remarques qui pourraient avoir une réponse dans votre document mais pas à la place que notre propre logique de présentation leur donnerait.

À ce titre, un sommaire complet (avec des chapitres et une pagination), faciliterait l'évolution au sein du document.

### **Sur le fond :** avant de rentrer dans des remarques au fil du document, **4 remarques de fonds :**

- dans l'état des lieux et des enjeux, on peut regretter que l'évolution des activités présentées ne soit pas mise plus en évidence. Quelles sont les évolutions pluriannuelles de ces activités, de ces secteurs, de ces constats. L'objectif de cette demande vise à évaluer plus facilement les dynamiques propres à chaque activité ou secteur afin d'éviter de se focaliser sur des activités du passé ou en perte de vitesse ou condamner par l'évolution de la ressource,
- Il ne semble pas que l'on présente les différents acteurs, les parties prenantes de cette stratégie, leurs compétences, le rôle qu'ils pourraient jouer à l'avenir,... pour en quelque sorte améliorer la gouvernance,
- une certaine forme de frustration pour le lecteur car les aspects sociologiques, politiques, les conflits d'intérêts.... sont en fait très peu abordés
- enfin eu égard au référentiel mis en œuvre pour la transition énergétique qui met en avant la nécessité d'agir dans trois directions complémentaires : la sobriété, l'efficacité et le renouvelable. Il apparaît pour cette version de la SNML que la thématique **sobriété**, au sens de ce que l'on peut faire pour ne pas augmenter la consommation des ressources ou éviter le développement d'actions trop fortement impactantes pour le

milieu marin ou comment faire évoluer les mentalités sur ce point, ne sont pas du tout aborder. C'est une lacune importante du texte.

Je note même page 21 dans les objectifs l'item « exploitation raisonnée des ressources non renouvelables dont les ressources énergétiques carbonées ». Compte tenu des enjeux sur les changements climatiques, tous les experts affichent aujourd'hui la nécessité de savoir renoncer aux ressources d'hydrocarbures accessibles pour tenir les engagements de la COP 21. Pourquoi dès lors, aller chercher des ressources plus difficilement exploitables et à fort risques pour l'environnement et le milieu marin ? Mais surtout mettre en avant une exploitation raisonnée des ressources non renouvelables équivaut à s'attribuer des ressources communes qui ne seront définitivement plus accessibles pour les générations futures. Afin d'être en cohérence avec d'autres politiques publiques, il faudrait plutôt évoquer un objectif du type « **réduire progressivement puis abandonner l'exploitation des ressources non renouvelables** ».

#### Remarques au fil du document :

- dans l'introduction il est fait grand-place à tous les atouts et à la démarche exemplaire de la France. Au titre d'une certaine forme d'humilité, il serait possible de citer quelques-unes de nos lacunes en termes d'exemplarité : boues rouges en Méditerranée ou pollutions radioactives en Polynésie,
- page 7 : les activités de tourisme intègrent-elles les activités de loisirs directs ou indirects (activités du nautisme, école de voile ou de plongée) ?
- Page8 : dans le chapitre relatif aux transports et services maritimes, il serait nécessaire d'évoquer la contribution de ces transports et des échanges internationaux à la production de gaz à effet de serre. Il existe à terre un mouvement en faveur de la relocalisation de la production et des circuits courts, il ne faudrait pas totalement s'en affranchir et rester sur des schémas traditionnels du développement qui, peut être, vont être remis en cause.
- Page10 : sur le chapitre relatif aux énergies marines renouvelables, je ne comprends pas le qualificatif de « expédient » pour qualifier l'apport des énergies marines aux objectifs d'électricité renouvelable. L'engagement de la France pour 2023 était de 6000 MW, de façon certaine il ne sera pas atteint, ce n'est pas une raison pour modifier la présentation des objectifs
- Page 10 : concernant les granulats marins, il serait bon de faire référence à la loi du 17 août 2015 (LTECV) et au titre IV relatif à l'économie circulaire qui promeuvent le recyclage et la valorisation des déchets du BTP prioritairement à l'exploitation des ressources naturelles.

- Page 14 et 15 : les données techniques relatives aux pollutions chimiques par les déchets, les espèces invasives sont absentes, on reste sur des bilans très généralistes peut-être serait-il nécessaire de compléter ces chapitres.
- Page 20 : sur les objectifs principaux, un cinquième objectif relatif à la contribution à la lutte contre les changements climatiques est impératif quitte à le substituer à celui un peu enflammé, du « rayonnement de la France »
- Page 21 : comme dit plus haut, il est impératif de montrer que la France veut favoriser une exploitation durable des ressources marines renouvelables et s'engage à réduire puis à abandonner l'exploitation des ressources non renouvelables. Ce point est important pour démontrer l'ambition (plutôt que le rayonnement) de la France.
- Page 22 : dans le chapitre relatif au rayonnement de la France, s'il devait être conservé, il serait intéressant de voir apparaître une notion **d'exemplarité**. La France sera respectée si elle-même montre la voie et s'impose des règles propres à préserver le milieu marin et une activité durable
- Page 27 : dans le chapitre E, sensibiliser le public aux enjeux maritimes, il pourrait être fait référence aux multiples initiatives dans le domaine des sciences participatives qui visent à rendre les citoyens acteurs de l'observation de l'évolution du milieu marin
- Page 31 : dans le chapitre relatif à la protection des milieux (D), il est fait allusion à la lutte contre les pollutions notamment d'origine terrestre (en particulier les déchets), pourquoi n'est il pas fait mention des pollutions d'origine agricole ou liées aux mauvaises performances des stations d'épuration (micro polluant, principe actif des médicaments, produits phytosanitaires,...) ?
- Page 32 : quelles sont les caractéristiques de l'objectif du « tiers naturel », ce concept est peu connu ?
- Page 34 : les objectifs en matière d'énergies marines renouvelables sont évoqués à hauteur de 9000 MW pour 2023, on parlait de 3000 MW un peu plus haut dans le texte, la référence connue est un objectif de 6000 MW en 2023 pour l'éolien posé, merci de mettre le texte en cohérence. Peut-être est-ce à cet endroit que l'on pourrait aussi évoquer les énergies renouvelables pour la propulsion des navires qu'ils soient de pêche ou de commerce.
- Page 35 : le chapitre relatif aux ressources non biologiques ne semble pas rédigé de façon correcte car il tend à dire que l'exploitation des granulats ou des minéraux de grands fonds se feront en regard de la raréfaction des gisements terrestres. Ceci semble singulièrement manquer d'ambition et ne pas être en cohérence avec les autres stratégies environnementales de l'État. On ne devra pas autoriser des exploitations de minéraux ou de granulats sous le simple argument qu'ils sont devenus rares, chers et difficilement accessibles à terre. Ces gisements ne devront être exploités que si il n'occasionne aucun impact pour l'environnement, pour les habitats, pour la ressource et pour l'ensemble des autres activités avec lesquels ces exploitations devront coexister.

- Page 37 : « l'offre de loisirs est souvent la principale ressource des territoires littoraux », celle-ci ne pourra se développer en regard d'un milieu marin de bonne qualité écologique. Il devrait être stipulé que toute activité qui pourrait avoir un impact sur cette bonne qualité écologique du milieu marin, devra préalablement justifier de l'absence d'impact sur le milieu et donc sur les activités de loisir.
- Page 37 : la lutte contre le changement climatique impose de revoir les pratiques et de permettre l'adaptation des secteurs économiques à cette nouvelle donne. Ainsi il semble important, tout comme pour le transport aérien, de se poser la question de la défiscalisation des carburants pour le transport maritime et les activités de pêche. La question doit au moins être débattue.
- Page 38 : dans le chapitre relatif à la gouvernance ? le rôle des collectivités territoriales et des organisations non-gouvernementales n'est pas évoqué.
- Page 39 : dans le chapitre relatif à la promotion de la vision française, il semble important d'afficher **un engagement de la France à l'exemplarité** dans la gestion durable des milieux marins et dans la promotion de modèles de croissance bâtis sur des prélèvements contrôlés des ressources renouvelables.

Laurent Dubost